APELP

Procès-verbal de l'AG ordinaire 2025

Jeudi 02.10.2025 à 20h00 - Pavillon du LCP

 Ouverture de l'AG, liste des présences et procès-verbal de la dernière AG

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il relève la présence de la Rectrice Romaine Crettenand-Sierro et du Prorecteur Jean-Claude Bridel, invités. Leur présence est une marque de confiance qui honore l'APELP. Il excuse l'absence de ses collègues du Comité de l'APELP Geneviève Levine Cuennet, Lucien Combaz et Roxane d'Avila Mittaz. Parmi les membres de l'APELP, Monsieur Roger Gaspoz s'est excusé.

Le procès-verbal de la dernière séance a été tenu par le Président. Ce procès-verbal a été accepté par le Comité. Dès lors qu'il n'y a aucune obligation statutaire d'en donner lecture à l'AG, le Président annonce simplement qu'il est disponible sur la page internet consacrée à l'APELP sur le site du LCP.

Aucune demande d'inscription d'un point spécial à l'ordre du jour n'étant parvenue au Comité, l'ordre du jour sera donc celui figurant dans la convocation.

2. Rapport annuel du Président

Le Président relève que l'année scolaire 2024/25 peut être qualifiée d'exercice de routine. Il n'y a dès lors guère d'éléments véritablement marquants à mentionner.

Le Comité a fonctionné par courriers électroniques car l'activité s'est résumée, durant l'année sous revue, à prendre position sur les propositions du Président qui faisait le relais avec le Rectorat. Il n'y a donc pas eu de réunion formelle, aucun sujet n'ayant nécessité une discussion approfondie avant décision.

Le Comité a eu des échanges de vue et des contacts à plusieurs reprises avec le Rectorat. Ainsi, le Président s'est régulièrement entretenu avec la Rectrice, que ce soit par téléphone ou par courrier électronique.

Le Président passe ensuite en revue les actions concrètes menées durant l'année 2024/25 :

(1°) Participation du Président à la soirée d'information de début d'année à l'intention des parents d'étudiants de première année. C'est l'occasion de présenter l'APELP et ses buts et de motiver les parents à en devenir membre. Il est surtout insisté sur l'importance d'être membre cotisant pour que l'APELP puisse concrètement aider le Rectorat et donc les étudiants.

- (2°) Le Comité n'a eu à répondre à aucune intervention de la part de parents. Le fait pour le Comité de n'avoir pas été sollicité est réjouissant, car cela démontre que la vie du LCP s'est déroulée sans problème. Il y a eu certes quelques contacts avec des parents mais qui ne procédaient que de la simple demande de renseignements de leur part.
- (3°) Le Comité a émis des avis sur sollicitation du Rectorat, mais cependant sur des points mineurs qui ne méritent pas que l'on s'y attarde ici.
- (4°) Concrètement, l'action principale de l'APELP est le soutien financier apporté au Rectorat. On relèvera en particulier les aides suivantes :
 - a) La traditionnelle action « poires/pommes » permettant aux étudiants de manger des fruits bio lors d'une quinzaine de récréations en automne (2500 fr.). L'APELP trouve important d'investir un tel montant vu le grand succès de l'action auprès des étudiants.
 - b) Versement d'un montant de 2215 fr. pour les prix de fin d'année aux étudiants méritants. A ce titre, il est précisé que les prix décernés par l'APELP ne sont pas distribués aux étudiants qui ont de la facilité et qui obtiennent de bons résultats, mais à ceux dont les efforts doivent être récompensés car leur situation scolaire ou existentielle était difficile.

Les montants versés par l'APELP au profit des étudiants et du Rectorat (i.e. environ 5000 fr.) est dans la moyenne inférieure de ce qui était versé les années précédentes.

Il n'y a pas eu cette année d'aide à des étudiants connaissant des difficultés financières. On ne peut que s'en réjouir. Le président rappelle que d'éventuelles aides aux étudiants en précarité financière sont versées à la demande du Rectorat à qui incombe seul le devoir de s'assurer de la nécessité de la dépense : le Comité ne mène jamais d'investigations en ce sens et ne connaît au demeurant même pas le nom des bénéficiaires, qui lui restent totalement anonymes. Ainsi, la plus stricte confidentialité est assurée.

Le Président rappelle ensuite que la préoccupation principale du Comité est d'avoir le plus grand nombre possible de membres cotisants. Depuis quelques années, on peut compter sur une moyenne d'environ 300 à 350 parents ou couples de parents cotisants, ce qui permet à l'APELP d'engranger bon an mal an environ 10'000 francs. Ce montant permet largement à l'APELP de poursuivre efficacement son but d'aide au Rectorat mais aussi de constituer une « réserve de guerre » dont on a pu mesurer toute l'utilité lors de la période de pandémie. Le Comité espère que les actions concrètes menées par l'APELP inciteront encore plus de parents à cotiser.

Le Président termine en relevant l'excellente collaboration entre le Comité de l'APELP et le Rectorat. Le Comité est motivé à continuer à œuvrer dans l'intérêt bien compris des parents, des étudiants et du Rectorat. Le Président remercie ses collègues du Comité pour la bonne collaboration, le Rectorat et le secrétariat du LCP pour leur précieux soutien à l'APELP et tous les parents membres de l'APELP pour leur soutien.

3. Situation financière

La situation financière de l'APELP est saine. Le Président commente les différents postes des comptes 2024/25. Les dépenses ont représenté un total de 5964 fr. 13 pour des recettes (i.e. cotisations des membres) de 9100 francs. Cela donne un résultat positif de 3135 fr. 87 pour l'exercice comptable 2024/25. La fortune de l'association se monte à 35'275 fr. 16.

Les statuts octroient à l'AG la compétence d'approuver les comptes. L'AG accepte les comptes à l'unanimité.

Le Comité est d'avis que la cotisation actuelle de 25 fr. est raisonnable et ne doit pas être majorée. Un tel montant permet en effet de récolter suffisamment de fonds pour assurer les prestations de l'APELP.

Le Président enjoint le Rectorat à ne pas hésiter à demander des aides à l'APELP, les finances le permettant.

4. Élections statutaires

Selon les statuts actuels de l'APELP, le Comité est composé de trois à sept personnes, dont le Président. Durant l'année 2024/25, le Comité était constitué du Président et de quatre membres. Lucien Combaz ayant cependant démissionné en début de la présente année scolaire, le Comité est actuellement composé du Président et de trois personnes.

Le Président relève que Lucien Combaz a œuvré depuis 2019 au sein du Comité. Celui-ci le remercie chaleureusement pour son dévouement à l'APELP.

Toujours selon les statuts, le mandat des membres du Comité est de deux ans, renouvelable. Geneviève Levine Cuennet et Sébastien Fanti ayant été renommés et Roxane d'Avila Mittaz ayant été nommée lors de l'AG 2024, leur mandat ne doit pas être renouvelé. Le Président ayant été réélu lors de l'AG 2023, son mandat doit être renouvelé. Par acclamation, Christian Roten est reconduit dans ses fonctions de président de l'APELP. Giorgia Scolari Stubenvoll est élue par acclamation comme nouvelle membre du Comité.

Pour l'année 2025/26, le Comité est dès lors constitué comme suit : Christian Roten, Président ; et, dans l'ordre d'ancienneté, Sébastien Fanti, Geneviève Levine Cuennet, Roxane d'Avila Mittaz et Giorgia Scolari Stubenvoll, membres. Le Président se réjouit de continuer la collaboration avec eux. Il les remercie tous pour leur dévouement.

Le Président explique que plusieurs membres du Comité démissionneront en fin d'année scolaire dès lors qu'ils n'auront plus d'enfant scolarisé au LCP. Il renouvelle donc l'appel lancé lors de la soirée d'accueil des parents d'élèves de première année et figurant aussi dans la convocation à la présente AG: l'APELP cherche des membres qui seraient intéressés à intégrer le Comité pour assurer la relève. Il indique que les personnes intéressées peuvent prendre contact avec lui. Ces personnes pourront fort

bien intégrer informellement le Comité pour l'année scolaire en cours et être officiellement élus lors de la prochaine AG.

Le Président porte enfin à la connaissance de l'AG qu'il renoncera à la présidence lors de l'AG 2026. En effet, il n'a depuis la fin de l'année scolaire 2023/24 plus d'enfant scolarisé au LCP. D'entente avec le Rectorat, il a cependant accepté d'assumer cette année encore sa charge, afin de préparer harmonieusement la transition avec son successeur. Il espère qu'une personne acceptera de reprendre alors la présidence car il serait très regrettable sinon préjudiciable que l'APELP ne puisse plus être pleinement fonctionnelle, voire doive cesser ses activités faute de relève à ce poste.

5. Parole au Rectorat

Comme à chaque AG, la parole est laissée au Rectorat pour aborder les points qu'il juge nécessaires de porter à la connaissance des parents.

La Rectrice commence par souligner l'importance de l'APELP qui est un acteur majeur dans la vie du Collège en tant qu'elle fait le lien entre les parents d'étudiants et le Rectorat. Elle remercie son Comité et son Président pour l'aide précieuse et le soutien apprécié apportés tout au long de l'année mais aussi pour l'aide financière généreuse de l'APELP qui répond favorablement à toutes les sollicitations financières du Rectorat.

Elle aborde ensuite plus particulièrement les sujets suivants :

- Gestion du numérique et de l'IA. L'IA présente de gros défis pour le corps professoral : il s'agit en effet d'une part de s'adapter à l'utilisation de ce nouvel outil mais aussi d'autre part d'inculquer aux étudiants la bonne utilisation de celui-ci en leur faisant prendre conscience de ses possibilités mais aussi de ses inconvénients. Il faut leur expliquer que l'IA n'est qu'une aide et un complément et qu'elle ne remplace en aucun cas l'acquisition du savoir. L'IA pose des problèmes en particulier avec la préparation et la rédaction du travail de maturité ; afin de limiter ces problèmes, une importance plus grande est désormais donnée à la soutenance orale du travail. Avec l'IA existe clairement le risque que les étudiants perdent le goût de l'effort en déléguant leur travail à celle-ci. Cela est par exemple le cas pour les dissertations qui peuvent être rédigées intégralement par l'IA : c'est la raison pour laquelle celles-ci se font essentiellement durant les heures de cours. En conclusion, l'IA oblige tout le monde à s'adapter à la nouvelle situation générée par son utilisation.
- Santé mentale des étudiants. Le NF a récemment consacré un article à ce sujet. Il en ressort que les professionnels de la santé estiment que la jeunesse en Valais se porte de ce point de vue moins bien qu'il y a quelques années. On doit y voir là notamment la conséquence de l'utilisation intensive des réseaux sociaux qui véhiculent une image idéalisée de ce qu'un jeune doit être actuellement. La Rectrice aborde aussi un sous-titre peu élégant de la part du Nouvelliste : L'école, premier lieu de maltraitance. Le journaliste voulait dire qu'il y avait du harcèlement entre jeunes à l'école. Mais ce n'est en aucun cas l'enseignement et l'encadrement

prodigués qui sont la source de cette maltraitance (si tant est qu'elle existe), l'objectif intangible des études étant l'épanouissement des étudiants par l'acquisition du savoir. Par contre, on ne peut pas occulter le fait que les étudiants passent près de huit heures par jour dans l'enceinte du Collège (soit la plus grande partie de leur temps) et qu'il est donc malheureusement possible que, durant ce séjour, des actes de harcèlement aient lieu entre étudiants. Afin de l'éviter, les professeurs suivent des formations afin de les sensibiliser à cette problématique du harcèlement et à sa gestion. Cette année, les professeurs du LCP seront notamment formés à la méthode de la préoccupation partagée. La Rectrice insiste sur le fait que, au LCP, prévaut le principe de la tolérance zéro vis-à-vis de ces comportements. Le Rectorat réfléchit également à la mise sur pied d'un projet permettant d'accompagner les étudiants dans la gestion du stress ; il sollicitera l'aide financière de l'APELP pour l'aider dans la concrétisation de ce projet.

- Pression exercée sur les étudiants par le système scolaire. La Rectrice relève que cette pression est un reproche parfois fait aux établissements scolaires. Les étudiants seraient trop stressés par l'école. Sur ce point, elle insiste sur la responsabilité des réseaux sociaux et pose l'importance de la responsabilité des parents du point de vue de l'encadrement de leurs enfants dans la gestion de l'utilisation de ces réseaux sociaux. Les jeunes perdent énormément de temps sur les réseaux et ont par conséquent souvent de la peine à s'organiser par rapport à l'école, ce qui peut ensuite générer du stress. Une limite claire à cette utilisation doit nécessairement être posée, temps qui pourrait être consacré bien plus utilement à l'étude, voire aux activité culturelles et physiques, bien plus profitables au bien-être personnel que les activités virtuelles.
- Etudiants souffrant de troubles de nature dys-. La Rectrice souhaite avoir un mot positif et encourageant à l'attention des étudiants dys- qui travaillent très dur pour obtenir leur certificat de maturité. Elle relève le fait que ces jeunes réussissent la plupart du temps. On entend encore dire que l'école n'en fait pas assez du point de vue des mesures de compensation des désavantages. Sur ce point, la Rectrice insiste sur le fait que le Collège est tenu de respecter le cadre légal (tant fédéral que cantonal) régissant la matière, qu'il s'agit d'un sujet sensible mais qu'un gros travail est fait pour accompagner au mieux ces étudiants, dans le cadre imposé.
- Déménagement dans le nouveau Collège Ella Maillart. Ce déménagement est prévu pour la rentrée 2026/27. Le Collège se trouve à douze minutes à pied de la gare, soit un temps de trajet identique à celui pour rallier le Collège des Creusets. Le Rectorat et le corps professoral sont enthousiastes à l'idée de ce déménagement. Une visite des locaux sera organisée en juin 2026.

Quant au Prorecteur, il aborde deux sujets :

Interdiction des natels au LCP. L'usage des natels est désormais proscrit en application d'une directive cantonale. Les étudiants doivent donc le déposer dans les casiers qui se trouvent devant chaque classe. Cela permet d'y avoir un accès rapide si, pour des raisons pédagogiques, l'enseignant préconise l'utilisation de celui-ci. L'utilisation du natel est autorisée à la cantine du LCP durant l'heure de midi afin que les étudiants puissent payer leur repas au moyen de twint. Des

contrôles sont effectués pour que cette utilisation soit strictement destinée à l'usage de twint. L'interdiction est mieux perçue et acceptée par les étudiants de la première à la troisième année mais plus difficilement par ceux de quatrième et cinquième.

 TecDay. En partenariat avec l'Académie suisse des sciences techniques (SATW), le LCP organise le 28 octobre 2025 un TecDay durant lequel chaque étudiant pourra participer à trois ateliers sur une soixantaine proposés pour se familiariser avec les aspects techniques des activités qui font notre quotidien.

7. Divers

Aucun membre présent ne demande la parole au chapitre des divers. Aussi, le Président clôt la séance à 20h45 et invite l'assemblée à partager un apéritif agrémenté d'un plat valaisan offerts par l'APELP, ce qui est apprécié de tous les participants.

Le Président :

(s.) Christian Roten